

dans Briefcam des photographies de personnes soupçonnées par les enquêteurs d'avoir participé aux émeutes.» Aucun magistrat n'est alors informé de cette procédure, comme cela devrait être le cas. Deux personnes ressortent de l'analyse automatique de visages effectuée par le logiciel, avant que l'enquête des gendarmes ne les mette hors de cause. Leur méthode d'investigation, intrusive et illégale, ne sera jamais mentionnée sur procès-verbal.

Ce seul exemple d'utilisation «hors cadre légal» prouve que les forces de l'ordre pouvaient, en un clic, exploiter l'outil de reconnaissance faciale de Briefcam à l'aide d'images filmées dans l'espace public. Un fait que l'ancien ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, n'a jamais reconnu. À la suite de notre publication, celui qui fut ministre de l'intérieur pendant quatre ans affirmait: «À ma connaissance, nous n'utilisons pas de reconnaissance faciale.»

Pour rappel, une source au sein de la police nationale avait expliqué à Disclose, en novembre dernier, que la reconnaissance faciale de Briefcam était activement utilisée: «N'importe quel policier dont le service est équipé peut demander à recourir à Briefcam, en transmettant une vidéo ou photo». Le tout, sans contrôle ni réquisition judiciaire.

Surtout, rien n'indique que le seul cas relevé dans le rapport est bel et bien «exceptionnel». De fait, les fonctionnaires mentionnent le chiffre de 563 utilisations du logiciel, entre 2015 et 2023, tout en admettant qu'ils n'ont pas été en mesure de recueillir d'éléments matériels confirmant ou infirmant l'usage de la reconnaissance faciale par des policiers ou des gendarmes. Le logiciel ne conserve «aucune archive informatique des données exploitées après traitement», écrivent-ils, précisant qu'il n'existe «aucun enregistrement systématique et continu par les services permettant d'avoir une vision complète» de son utilisation. Un langage que l'on peut traduire ainsi: l'absence totale de certitudes sur l'usage de la reconnaissance faciale, alors que l'option était disponible par défaut sur le logiciel depuis fin 2018, et qu'elle ne pouvait «être désactivée qu'après une intervention informatique de l'administrateur». Le 1^{er} janvier 2024, la marque d'appareils photo Canon, propriétaire de Briefcam, a retiré l'option sur les versions françaises de son logiciel. Et ce, «en raison de la polémique soulevée» par Disclose.

Pour rendre leurs conclusions, les auteur·ices du rapport se sont uniquement appuyés sur «des remontées déclaratives reposant pour l'essentiel sur la mémoire des utilisateurs». En clair, les six fonctionnaires qui l'ont rédigé — dont quatre policiers et gendarmes — ont demandé à leurs collègues s'ils se souvenaient avoir employé illégalement un outil de vidéosurveillance des plus intrusifs. Ils précisent, à toutes fins utiles, qu'ils ont «acquis la certitude de la bonne foi» des services interrogés.

À la lecture du document, un élément saute aux yeux: le ministère de l'intérieur tente de blanchir l'utilisation illégale de Briefcam par ses services. Pour s'en convaincre, il suffit de se rendre à la page 29. Les rapporteur·ices y expliquent, sans rire, que le logiciel était considéré par «des enquêteurs de terrain comme un "super magnétoscope"», ou une «grosse loupe». Raison pour laquelle ils n'ont jamais jugé utile de faire mention de son utilisation dans leurs procès-verbaux. Mais c'était, là aussi, «de bonne foi», assure le document. Le rapport précise également que le recours à Briefcam n'a jamais fait l'objet d'aucune demande d'autorisation à un magistrat, comme cela est pourtant prévu par loi. Et si son utilisation a échappé «pendant près de huit ans, à la détermination [...] du cadre juridique de son emploi», ce serait simplement à cause «[d']hésitations d'analyse juridique» et «d'une certaine inertie administrative».

Il a fallu attendre la publication de l'enquête de Disclose pour mettre fin à «huit années d'utilisation flottante au plan juridique», dixit les auteur·ices. Le 14 décembre 2023, soit un mois après nos révélations, la Direction générale de la police nationale s'est enfin décidée à se conformer à ses obligations juridiques en déposant «un engagement de conformité» auprès de la CNIL. Avant de finalement ordonner à ses services «de suspendre toute utilisation» de Briefcam, confirme le rapport du ministère de l'intérieur. La Direction de la gendarmerie nationale a, quant à elle, interrompu l'utilisation du logiciel trois jours après la publication de notre enquête, le 17 novembre 2023. Motif invoqué, d'après le rapport: «Des raisons d'insécurité juridique».

L'étude élaborée par le ministère de l'intérieur va plus loin que la seule opération de blanchiment: elle milite pour élargir les possibilités d'utilisation de la reconnaissance faciale, qui, «si elle était légalement autorisée, susciterait évidemment l'intérêt des enquêteurs».

Aujourd'hui, celle-ci est uniquement autorisée, a posteriori, pour des enquêtes judiciaires en s'appuyant sur les photos contenues dans le TAJ, le fichier de traitement des antécédents judiciaires. Insuffisant pour les rapporteurs, qui souhaitent «alléger le cadre réglementaire strict, facteur de lenteur». Leurs suggestions? Généraliser le recours à la reconnaissance faciale «au-delà de la seule exploitation du TAJ». Les rapporteurs proposent aussi de créer un nouveau régime «d'expérimentation» des outils de surveillance basés sur l'intelligence artificielle: les logiciels et fichiers comportant des «données sensibles [...] pourraient être autorisés, aux fins et pour le temps de l'expérimentation, par arrêté ministériel», sans même passer par le Parlement. «Non content de couvrir des abus pourtant passibles de sanctions pénales, les auteur·ices du rapport proposent de relâcher encore davantage la bride de la police», déplore auprès de Disclose Bastien Le Querrec, membre de l'association de défense des libertés La Quadrature du net.

Alors que la suspension de Briefcam met temporairement fin à une surveillance illégale de la population par les forces de l'ordre, le gouvernement Barnier semble déjà préparer le coup d'après. Début octobre, Matignon a annoncé son intention de généraliser la vidéosurveillance algorithmique, expérimentée pendant les Jeux olympiques de Paris.

Arno Soheil Pedram pour le site Disclose.ngo

Soutien pour La Chapelle

Appel à don pour l'achat collectif de La Chapelle à Toulouse

Si vous connaissez un peu Toulouse et sa scène militante, vous avez forcément entendu parler de La Chapelle.

Cet emblématique squat politique toulousain a été occupé à partir de 1993 par des anti-nucléaires qui l'utilisaient comme base arrière pour préparer leurs actions. Aujourd'hui, c'est tout le réseau militant de la ville qui l'investit pour s'organiser. Mille choses s'y font, mille gens s'y croisent: des assemblées de luttes et des soupes populaires, des groupes queers et des comités de soutien aux ZAD d'ici et d'ailleurs, des compagnies de théâtre et du soutien aux réfugié·es, des squatteur·euses et des rencontres anti-carcérales, des ateliers d'éducation populaire et des antimilitaristes, du stockage de matos et des arpentages, des distributions de légumes et de l'anti-rép', sa librairie anarchisante autogérée et sa fête du livre, son Noël des Enfants Perdus où se côtoient habitué·es du lieu, mineurs étranger·es et personnes isolées du quartier, etc.

Pour ses usagères, La Chapelle est tout à la fois: un espace d'organisation, une base arrière, un lieu convivial et pour nombre d'entre-elles elle a été une passerelle de politisation.

Après avoir résisté à maintes tentatives d'expulsion par l'Archevêché (car il s'agit d'un ancien lieu de culte), après de longues années d'après négociations avec la mairie de Toulouse (devenue propriétaire en 2009), La Chapelle obtient un bail emphytéotique ainsi qu'une promesse de vente limitée dans le temps. Après plusieurs années de travaux, La Chapelle est en passe d'être aux normes et va à présent pouvoir être achetée par les associations qui en prennent soin depuis des années.

Ces associations s'inspirent des montages juridiques en oeuvre au sein du réseau de lieux autogérés, le CLIP, pour acheter collectivement, tout en séparant la propriété de l'usage. Cette forme d'achat permettra de soustraire définitivement le lieu aux arbitrages politiques et aux spéculations immobilières.

Pour rassembler la somme nécessaire une collecte de dons est en cours jusqu'au 15 décembre. Pour participer, c'est par ici :

<<https://lachapelleoulouse.com/financement/>>

Aidez nous à pérenniser l'existence de ce lieu!

Tous les dons sont les bienvenus!

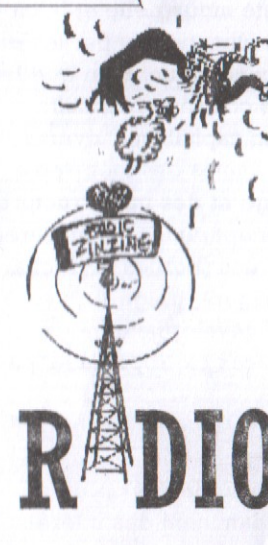
Pour plus d'infos, lire l'article dans le mensuel CQFD n°235 (novembre 2024)



Radio Zinzine, quoi de neuf sur nos ondes...

A vos postes!

dépôt le 14/11/24
radio-zinzine info
04300 kairmans



RADIO ZINZINE INFO

L'IRE des chênaies

N°1030 - 14 novembre 2024

Décomposition absolue à haute altitude

Le désastre causé par les inondations provoquées par la « goutte froide »* du 29 octobre dernier, en particulier dans la partie sud de l'aire métropolitaine de Valence, n'a rien de naturel. Dans la genèse et le développement de la plus grande catastrophe qui ait touchée la région, quatre causes non-naturelles ont convergé, qui sont étroitement liées aux modes de vie, de travail et d'administration des affaires publiques en régime capitaliste. La première, d'origine industrielle, est le réchauffement climatique généré par l'émission de gaz à effet de serre par les usines, les systèmes de chauffage et les véhicules, provoquant des phénomènes

Mesdames, Messieurs,
Association CRAS
Centre Recherche Alternative
Sociale, 39 rue Gamelin
F-31100 TOULOUSE
France

FORCALQUIER

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

RF 088

nes météorologiques extrêmes tels que la DANA*. La deuxième, de nature politique, est l'incompétence coupable des administrations de l'État et des régions, dont la passivité et la négligence irresponsables peuvent être qualifiées d'homicides. La troisième, de nature économique et sociale, est la suburbanisation complète de la périphérie anciennement agricole de la ville de Valence, c'est-à-dire la conversion des municipalités de la Huerta en une grande banlieue-dortoir et en une zone logistique, commerciale et industrielle. La quatrième, conséquence de la précédente, est la motorisation généralisée de la population de ces banlieues, rendue obligatoire par la séparation nette que le « développement économique » a établi entre les lieux de travail et les lieux de résidence.

Le réchauffement climatique dû à la combustion colossale de combustibles fossiles par l'activité industrielle et la circulation a été appelé « changement climatique » par les dirigeants pour masquer sa nature économique. Bien que les élites se soient emparées de la lutte contre le réchauffement climatique pour promouvoir un capitalisme « vert », cela n'a que peu d'effet sur les couronnes des métropoles, façonnées par un urbanisme sauvage et des infrastructures routières englobantes qui rendent inopérantes les mesures de « décarbonisation » les plus puériles (bornes de recharge électrique, aménagements paysagers, usage du vélo, etc.) Comment peut-on parler de « développement durable » (ou soutenable) dans des espaces métropolitains par essence insoutenables ?

La racaille dirigeante et la classe politique en général ne sont pas absolument incompétentes dans tous les domaines, au contraire, elles sont tout à fait capables de défendre leurs propres intérêts, indépendamment des intérêts des populations qu'elles administrent. La professionnalisation de la gestion du pouvoir a produit des personnes dotées d'une psychologie particulière, très focalisées sur la lutte partisane pour les miettes d'autorité et avec un manque de sens des réalités si considérable qu'il permet à leur côté le plus voyou et le plus fourbe de se manifester sans honte, donnant involontairement l'image de parasites et d'escrocs. Personne ne mérite ce genre d'hommes politiques, pas même ceux qui votent pour eux, mais compte tenu du fonctionnement des médias et du système des partis, il ne peut y en avoir d'autres.

Actuellement, l'Aire Métropolitaine de Valence, l'AMV des assassins du territoire, abrite près d'un million de personnes, en majorité des travailleurs, dépassant ainsi la population de la capitale elle-même. Cette concentration de population est un fait évolutif, d'origine relativement récente. À partir des années 1960, un triple processus d'industrialisation extensive, d'urbanisation sauvage et de recul des terres agricoles s'est enclenché, faisant de la périphérie urbaine un pôle économique majeur, un paradis pour les promoteurs immobiliers et un important gisement d'emplois. Un « développement » de la pire espèce. En l'occurrence, les communes de l'Horta Sud, qui en 1950 dépassaient à peine les cent mille habitants, atteignent aujourd'hui, en 2024, déjà saturées et prolétarisées, le demi-million d'habitants. Une seule ville, Torrent, compte plus de 90 000 habitants. La région abrite également 27 zones industrielles et trois grands centres commerciaux. Elle est traversée par la Rambla de Chiva, ou Poio, un torrent qui recueille les eaux de plusieurs

ravins et toutes sortes de déchets nocifs, pour se jeter dans l'Albufera. Inutile de dire que les retombées financières de l'immobilier ont submergé nombre d'entre eux, tandis que les bâtiments, les entrepôts, les rues et même les jardins potagers étaient dispersés dans les zones inondables ; certains, de manière totalement insensée, occupent les bords ou même des parties du lit mal entretenu du cours d'eau principal, qui recueille l'eau de la région de Foya de Buñol. Curieusement, la ville de Valence a été sauvée de l'inondation grâce au canal de dérivation du Turia construit à l'époque franquiste, qui a instauré une division géographique « de classe » que les rocadés routières et les corridors du TGV n'ont fait qu'approfondir. D'un côté, la Valence gentrifiée des touristes, des hommes d'affaires et des fonctionnaires, avec de l'immobilier et des loyers hors de prix ; de l'autre, les excroissances métropolitaines dépourvues de services publics efficaces, habitées en majorité par des personnes modestes sans grands moyens. En clair, la Valence des classes post-bourgeoises et la non-Valence des classes populaires.

La croissance de l'AMV a engendré des problèmes de raccordement entre les banlieues et le centre, peu desservi par les bus, le métro et les trains. En outre, les liaisons entre les différentes municipalités sont quasi inexistantes. Dans les banlieues, les gens vivent face à la capitale et non face à leurs voisins. Par conséquent, la conversion du travailleur de banlieue en un automobiliste frénétique est inéluctable : la bagnole est la prothèse indispensable du prolétariat post-moderne. C'est un instrument de travail dont l'entretien est à sa charge. Ainsi, sur les 2,7 millions de déplacements quotidiens dans l'agglomération, les trois quarts sont effectués en voiture particulière. Le parc automobile est aujourd'hui impressionnant : en 2022, plus d'un million de voitures, camionnettes et camions étaient stationnés dans l'AMV, dont près de 500 000 à Valence même. Entre 50 et 60 véhicules pour cent habitants. Il n'est donc pas étonnant que les voitures soient les engins les plus touchés par la « barrancada » [abandon dans un ravin] - 44 000 épaves - et que leur amoncellement un peu partout semble si impressionnant.

« Seul le peuple peut sauver le peuple » est un slogan qui s'est diffusé spontanément dès le début de la tragédie. L'absence totale de réponse administrative a été heureusement compensée par la mobilisation de milliers de volontaires venus de toute l'Espagne, qui ont accompli les tâches les plus urgentes : nettoyage de la boue et des biens endommagés, renflouement des locaux, soins aux personnes âgées et aux malades, distribution d'eau et de nourriture... Des adolescents de la capitale, des enseignants, des voisins sinistrés, des cuisiniers, des pompiers, des médecins, des infirmières, etc. ont improvisés des groupes de travail, des cantines, des pharmacies mobiles, des points de distribution, des logements et même un hôpital de campagne afin de répondre aux urgences du moment. Lorsque l'État a échoué, lorsque la racaille bureaucratique se cherche des excuses et se renvoie entre services la responsabilité de ses mauvaises décisions, lorsque les canulars inondent les réseaux sociaux, la société civile et les volontaires se sont mobilisés, sans autre motivation que la solidarité et l'empathie avec les victimes. Pendant les cinq premiers jours, les sinistrés ont survécu sans aucune autre aide que celle-là. Pour

conclure, à partir du moment où les gens s'auto-organisent et se libèrent de leurs entraves dans des conditions moins extrêmes, l'État et la classe politique sont superflus. Personne n'a vraiment besoin d'eux. L'horreur, l'inhumanité et la politique brune vont de pair. Même selon les critères de vérité propres à la société du spectacle, cette fraternité maléfique est réelle, parce qu'elle est passée à la télévision.

Miguel Amorós, penseur, historien et activiste anarchiste vivant à Valence (Espagne).

Texte publié sur Diario16plus.com

le 7 novembre 2024 et distribué sous forme de tract.

* Les inondations ont été provoquées par la présence d'une « goutte froide », appelée en Espagne DANA (*Depresión Aislada en Niveles Altos*) ce qui signifie « dépression isolée en haute altitude ». Le contraste entre l'air très froid de haute altitude et l'air chaud remontant de la mer Méditerranée génère des pluies intenses, qui se poursuivent en raison du caractère stationnaire de la dépression. [Ndt]



11 novembre

Ce texte n'a pas pour prétention de donner des leçons de politique ni d'idéologie, seulement de faire entendre autre chose de plus modeste dans le concert chauviniste et hypocrite en vigueur.

Quelques mots à l'occasion de cet anniversaire de l'armistice de 1918. Cette guerre a d'abord laissé tant de désastres et de pertes humaines. Elle a engagé en première ligne des milliers de jeunes montagnards ici, et certains ont tenté en vain de s'opposer à ces sacrifices absurdes.

À cette guerre, qu'on croyait la dernière, ont succédé tant d'autres; au delà de l'hexagone, n'oublions toutes celles et tous ceux qu'elles n'ont pas épargné, et décimé - générations entières de jeunes sur la planète, qui ne l'avaient pas demandé.

Si ma génération a été la première à échapper à ce sort terrible, nous ne pouvons pourtant pas ignorer ni rester indifférents aux massacres généralisés et sans fin, actuels.

Mes pensées et mes inquiétudes vont à nos amis et leurs proches, là-bas en Ukraine et au Proche Orient, qui sèment et cultivent la paix au quotidien, en dépit, mais pour certains, au milieu des bombes.

Discours de l'adjoint au maire de Limans (04)

fréquences FM: Forcalquier/Pertuis 100.7
Apt 92.7 - Manosque 105 - Digne 95.6 - Sisteron 103
Briançon 101.4 - Embrun 100.9 - Gap 106.3 - Aix en
Provence 88.1 - Marseille et alentours, sur poste DAB+
Zinzine - site oueb: <www.radiozinzine.org>

Reconnaissance faciale

Un rapport du ministère de l'intérieur publié en catimini, lundi 28 octobre, confirme les révélations de Disclose sur l'utilisation illégale par la police et la gendarmerie du logiciel Briefcam, entre 2015 et 2023. Cet outil qui permet la reconnaissance faciale a été désactivé juste après notre enquête. Une décision qui met fin, au moins temporairement, à l'une des plus graves atteintes à la vie privée en France ces dernières années.

Gérald Darmanin l'avait promis il y a près d'un an. Le ministère de l'intérieur vient de publier, en catimini, son rapport sur l'utilisation du logiciel de vidéosurveillance Briefcam par les forces de l'ordre. Un document de 90 pages, qui confirme l'intégralité des révélations publiées par Disclose, en novembre 2023, sur le recours illégal à Briefcam par des dizaines de services de police et de gendarmerie. L'analyse, rédigée par des fonctionnaires de l'inspection générale de l'administration (IGA), de l'inspection générale de la police nationale (IGPN) et de l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN), dévoile aussi que le logiciel a été désactivé juste après notre enquête. Malgré les pirouettes sémantiques, elle reconnaît l'utilisation de l'option de reconnaissance faciale « hors cadre légal », à une reprise au moins durant les huit dernières années.

Cette « unique mise en œuvre » remonterait à l'été 2023. À cette période, plusieurs communes françaises font face à des soulèvements violents déclenchés par la mort de Nahel Merzouk, tué à bout portant par un policier lors d'un contrôle routier. C'est le cas à Fosse, dans le Val-d'Oise, où une enquête de gendarmerie est ouverte à la suite de la dégradation de bâtiments publics. La brigade de recherche de Montmorency collecte des vidéos des événements, puis fait appel à des collègues du pôle judiciaire de la gendarmerie pour bénéficier de l'outil de reconnaissance faciale de Briefcam, selon une note jointe aux annexes du rapport. « Dans ce contexte exceptionnel, est-il écrit, la fonctionnalité de reconnaissance faciale a été activée [...] en intégrant

